



**HAL**  
open science

## Les associations foncières pastorales dans les Pyrénées : mises en forme et préférences paysagères

Corinne Eychenne, Olivier Bories

► **To cite this version:**

Corinne Eychenne, Olivier Bories. Les associations foncières pastorales dans les Pyrénées : mises en forme et préférences paysagères. *Projets de paysage : revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace*, 2018, Paysage(s) et agriculture(s). Pratiques, projets et politiques dans les territoires ruraux et périurbains, 17. hal-01816690

**HAL Id: hal-01816690**

**<https://univ-tlse2.hal.science/hal-01816690v1>**

Submitted on 15 Jun 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Projets de paysage

Revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace

**Corinne Eychenne et Olivier Bories**

**Les associations foncières pastorales dans les Pyrénées: mises en forme et préférences paysagères**

*Pastoral Landowner Associations in the Pyrenees: Shapes and Preferences in Landscapes*

En montagne comme ailleurs, l'agriculture façonne les paysages et le nombre d'agriculteurs ne cesse de décroître. Mais en montagne le recul de l'activité agricole se lit plus rapidement qu'ailleurs dans le paysage, face aux contraintes de pente et d'altitude propices à l'enfrichement et à l'emboisement. Contrairement à ce qui se joue dans d'autres régions, où le développement d'une agriculture plus intensive est accusé de mettre à mal les paysages, le rôle positif de l'agriculture sur l'esthétique paysagère fait en montagne l'objet d'un large consensus tant dans le discours public que dans celui des acteurs-habitants. On observe donc, localement comme à des échelles plus larges, la production et le partage d'une image très générale, voire archétypale du « beau » paysage pastoral, comme une norme difficilement contestable.

C'est avec l'objectif de questionner cette image d'Épinal, et de mettre au jour la diversité et la complexité des relations à l'agriculture, au paysage et au territoire, que nous avons choisi d'interroger les représentations et les pratiques d'acteurs de différents territoires pyrénéens à travers le filtre d'un dispositif d'aménagement foncier puissant : les associations foncières pastorales (AFP). Nous faisons l'hypothèse que cet instrument d'action publique possède une valeur heuristique certaine pour dépasser l'équivocité des discours « conformes », du fait de son échelle d'action localisée, du caractère très pragmatique de son registre d'action et de l'implication personnelle intense qu'engendre généralement le rapport à la propriété.

Dans le cadre de cet article, nous souhaitons analyser le rôle des associations foncières pastorales dans la mise en débat des questions paysagères. Nous reviendrons dans un premier temps sur la place implicite occupée par le paysage dans les dispositifs de soutien à l'agriculture de montagne depuis plus de 40 ans. À partir des résultats du programme AFPYR<sup>1</sup>, nous aborderons dans un second temps le rôle des AFP dans la production de formes paysagères par l'agriculture. La dernière partie s'attachera à mettre en évidence ce que les préférences paysagères exprimées par les acteurs-propriétaires-habitants donnent à voir des trajectoires individuelles et des configurations sociales.

## **Le paysage : un implicite de l'action publique agricole dans les territoires de montagne ?**

Alors que, tout au long du XIXe siècle, les sociétés pastorales ont été accusées par l'administration forestière de surexploiter la montagne, et d'être ainsi à l'origine des paysages décharnés et de la succession d'épisodes de risques (Gerbaux, 1994), le regard s'inverse au milieu du XXe siècle. Au tournant des années 1960, les effets de la déprise agricole sur les territoires de montagne et leurs conséquences en matière de gestion de l'espace, et par incidence de développement touristique, conduisent à une véritable prise de conscience de la nécessité de maintenir des hommes et des troupeaux en montagne. Marginalisées dans le cadre général de modernisation agricole promu par la politique agricole commune et les lois d'orientation agricoles françaises, les pratiques pastorales vont bénéficier d'une véritable reconnaissance à travers la promulgation de la loi pastorale de 1972<sup>2</sup> qui donne un cadre légal aux pratiques collectives par la création des groupements pastoraux et reconnaît à travers les associations foncières pastorales la spécificité des questions foncières en montagne (importance de la propriété communale, morcellement de la propriété privée, propriétaires absents ou inconnus, indivisions, locations verbales...). La

loi pastorale offre donc des outils permettant de structurer les pratiques collectives des éleveurs (les groupements pastoraux sont des associations d'éleveurs), de substituer une gestion collective du foncier à une gestion individuelle jugée défailante (les associations foncières pastorales sont des associations de propriétaires) et de reconnaître les spécificités de l'usage pastoral du territoire (saisonnier et se déployant le plus souvent en situation de coprésence avec d'autres activités) à travers les conventions pluriannuelles de pâturage.

Les raisons avancées à l'appui d'une politique pastorale spécifique reposent sur la reconnaissance de l'utilité sociale particulière de l'agriculture de montagne dans la gestion de l'espace et la lutte contre la désertification : « Dans les régions d'économie montagnarde où le maintien d'activités agricoles à prédominance pastorale est, en raison de la vocation générale du terroir, de nature à contribuer à la protection du milieu naturel et des sols ainsi qu'à la sauvegarde de la vie sociale, des dispositions adaptées aux conditions particulières de ces régions seront prises pour assurer ce maintien. » (Loi n° 72-12, art. 1.) Bien que l'on puisse déjà la deviner en filigrane dans la loi pastorale, il faudra attendre la loi montagne de 1985<sup>3</sup> pour que la dimension paysagère des services rendus par l'agriculture de montagne soit explicitement reconnue : « Par sa contribution à la production, à l'emploi, à l'entretien des sols et à la protection des paysages, l'agriculture de montagne est reconnue d'intérêt général comme activité de base de la vie montagnarde. » (Loi n° 85-30, art. 18.) À l'échelle européenne, les services rendus par l'agriculture de montagne bénéficient également d'une reconnaissance dans le cadre de la politique agricole commune. Cette reconnaissance peut prendre la forme de dispositifs dédiés, comme la création de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN)<sup>4</sup> qui a intégré en 1975 dans la politique agricole commune (PAC) le principe de l'indemnité spéciale montagne<sup>5</sup>, familièrement appelée prime à la vache tondeuse, qui avait été créée en parallèle de la loi pastorale. Les soutiens européens à l'agriculture de montagne s'expriment également de manière indirecte dans la politique agro-environnementale largement mobilisée par les éleveurs de ces territoires (Eychenne, 2012) : article 19<sup>6</sup> (1985) instaurant des « Aides nationales dans des zones sensibles du point de vue de l'environnement » ; opérations locales agri-environnementales (1992) ; prime au maintien des systèmes d'élevages extensifs (1992) remplacée en 2003 par la prime herbagère agro-environnementale, supprimée en 2014 ; contrats territoriaux d'exploitation (2000) reconnaissant la multifonctionnalité de l'agriculture, et intégrant des mesures agro-environnementales ; mesures agro-environnementales territorialisées (2007) ; mesures agro-environnementales et climatiques localisées (2014) ; MAEC systèmes herbagers et pastoraux (2014).

À l'heure actuelle, sur le massif des Pyrénées, c'est encore au nom de la multifonctionnalité que l'activité pastorale est reconnue et soutenue de façon spécifique, à travers le plan de soutien à l'économie agro-sylvo-pastorale (PSEM<sup>7</sup>) qui articule second pilier de la PAC et convention de massif. Dans ce cadre, le pastoralisme apparaît non seulement comme une activité produisant du paysage, mais aussi en tant qu'élément constitutif des paysages de montagne : « Le soutien au pastoralisme recouvre ainsi un enjeu patrimonial majeur, les pratiques pastorales contribuant largement à l'entretien de l'espace, au maintien des paysages, et à produire en conséquence de nombreuses externalités positives. » (Mesure 7.6.2, PDRR<sup>8</sup> Midi-Pyrénées.)

Ainsi, depuis plus de 40 ans, tous les dispositifs de soutien au pastoralisme, ou plus

généralement à l'agriculture de montagne, sont justifiés par un ensemble de services rendus, toujours convoqués conjointement et dont la qualification et la description varient en fonction des paradigmes de l'époque : multifonctionnalité, externalités, biens publics, aménités... incluant lutte contre les risques, maintien d'un tissu social, paysages ouverts et, de façon de plus en plus prégnante, biodiversité (Lazaro, 2015).

Au-delà du discours de légitimation, les dispositifs de soutien à l'activité pastorale relèvent, en pratique, de deux registres d'action sensiblement différents (Eychenne, 2012) :

- préservation de la biodiversité à travers les mesures agro-environnementales et climatiques : mise en œuvre par contrat de pratiques ciblées et précisément définies supposées favorables aux espèces et aux habitats ;
- soutien global à l'activité pastorale à travers le PSEM dans les Pyrénées (organisation, gardiennage, études, animation, travaux...) afin de maintenir l'ensemble des services indifférenciés rendus par le pastoralisme.

*In fine* , il n'existe aucun dispositif strictement paysager dans les politiques sectorielles de soutien à l'agriculture de montagne. Peu de choses également du côté des dispositifs territoriaux sur nos terrains, à l'exception notable des initiatives récentes d'ouverture paysagère et la réponse à l'appel à projet « Plan paysage » du Haut-Vicdessos réalisées par le Parc naturel régional (PNR) des Pyrénées Ariégeoises, dont l'entrée est strictement paysagère mais qui impliquent ensuite de « trouver » des agriculteurs pouvant maintenir l'ouverture.

Pourtant, en montagne plus encore qu'ailleurs en France peut-être, la question paysagère est au cœur des représentations et des discours sur la place de l'agriculture dans les territoires (Brossier *et al.* , 2008 ; Ambroise, 2015). La diminution du nombre d'agriculteurs n'y est souvent pas compensable par le recours à la mécanisation, les dynamiques de végétation sont rapides et le *saltus* , voire la forêt, ne sont jamais loin, face aux contraintes de pente et d'altitude. Chaque mairie ou presque expose sur ses murs la photographie d'un équilibre paysager passé et regretté, où l'action de la main de l'homme et de la dent de l'animal était visible dans chaque recoin du territoire. Ainsi, dans leurs enquêtes menées sur la question des services rendus par l'agriculture en Haute-Bigorre et sur les coteaux de Gascogne, Barnaud *et al.* (2015) notent que « l'une des fonctions les plus récurrentes dans les discours des acteurs est le rôle de l'élevage dans l'entretien du paysage, pour maintenir des milieux ouverts. Cette notion d'entretien du paysage recouvre à la fois une dimension culturelle qui inclut des aspects esthétiques (un beau paysage) ou patrimoniaux (un héritage à préserver), mais également pour certains acteurs une dimension écologique ».

Ce constat rejoint les analyses que nous avons menées dans le cadre d'un programme PSDR4<sup>9</sup> consacré à la place de l'agriculture dans l'action des territoires de projet dans le massif des Pyrénées. Dans les documents d'orientation de ces territoires et dans le discours des élus, « tout se passe comme si la principale richesse des territoires ruraux de montagne était la qualité de leurs espaces et de leurs paysages, dont l'agriculture serait le principal garant » (Eychenne *et al.* , 2012).

Ces différents travaux ont cependant permis de souligner le caractère très général, voire archétypal, du regard posé tant sur l'agriculture que sur les paysages de montagne, à

l'origine d'une forme de consensus difficilement contestable localement. Le choix de consacrer un nouveau programme de recherche aux associations foncières pastorales procède de la volonté d'entrer dans le « dur » de la fabrique d'un projet agricole de territoire, à travers un instrument d'action publique dont les modalités de mise en œuvre obligent chacun à mettre au jour, exprimer et débattre de ses préférences en matière agricole et paysagère.

Pourtant, les associations foncières pastorales ne sont pas directement des instruments d'action publique paysagère. Ce sont des outils de restructuration foncière en montagne, qui permettent de limiter les droits individuels des propriétaires quant à l'usage de leurs biens (voir encadré 1), afin de consolider des exploitations existantes ou favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs. Sans entrer ici en détail sur la procédure de mise en œuvre des AFP, nous pouvons retenir qu'il s'agit d'un dispositif très normé, faisant l'objet d'une enquête publique, et dans lequel les communes jouent un rôle central, d'une part, parce qu'elles en sont généralement à l'initiative, d'autre part, grâce à l'importance des surfaces communales qu'elles peuvent être amenées à intégrer au périmètre. Les arguments présidant à la mise en œuvre d'un processus de création d'une AFP relèvent généralement de deux registres étroitement imbriqués : le maintien d'une activité économique sur le territoire communal, d'une part, et la préservation, voire la réouverture des paysages, d'autre part.

Encadré 1 : La règle de majorité dans la procédure de création d'une AFP autorisée

Une AFP autorisée peut être constituée lorsqu'au moins 50 % des propriétaires possédant au moins 50 % de la surface des terres incluses dans le périmètre se sont prononcés favorablement. Dans le cas où une collectivité territoriale possède des terrains dans le périmètre, il n'est plus nécessaire d'avoir l'accord de plus de 50 % des propriétaires, la majorité est atteinte lorsque les propriétaires possédant au moins 50 % de la surface des terres incluses dans le périmètre se sont prononcés favorablement. Les propriétaires n'ayant pas répondu au courrier du préfet sont considérés comme favorables. Ceux dont la trace n'a pu être retrouvée (retour du courrier du préfet) ne sont pas comptabilisés. Au terme de la procédure, l'AFP est créée par autorisation préfectorale sur l'ensemble des parcelles du périmètre, y compris celles dont les propriétaires se sont prononcés défavorablement. Comme toute association, l'AFP dispose ensuite de deux organes de gouvernance : une assemblée générale des propriétaires et un syndicat que l'on peut apparenter à un bureau.

Parce qu'elles touchent directement à l'espace de pratiques des différents acteurs, tout en obligeant chacun à prendre part au processus, les AFP offrent un cadre d'analyse qui permet de dépasser les discours généraux et « conformes » sur le rôle de l'agriculture dans le territoire et sur les paysages. Elles présentent une valeur heuristique du fait de leur échelle d'intervention généralement subcommunale qui correspond à l'espace d'interconnaissance des acteurs d'une part, et du pragmatisme de leurs objectifs qui permet de clarifier discours et pratiques d'autre part. En effet, mettre en œuvre et gérer une AFP c'est choisir qui va bénéficier des terres, donc privilégier des personnes et des systèmes de production et en exclure d'autres. C'est aussi décider des travaux d'aménagement et d'amélioration pastorale, donc soutenir, voire promouvoir, un mode de rapport à l'espace. L'AFP offre une arène de débat autour du rôle de l'agriculture dans le territoire communal, dans laquelle le rapport au paysage, d'abord implicite, tient progressivement un rôle central, notamment en relation avec les questions de cadre de vie et de rapport à l'espace, matérielles et symboliques : cheminements, ouverture, rapport à la forêt, au sauvage, à la place de l'homme dans la nature.

Nous appuyons notre analyse sur trois études de cas approfondies, situées dans les

départements de l'Ariège (commune de Soulan dans le Couserans) et des Hautes-Pyrénées (vallée du Bastan en pays Toy et communes de Jézeau et Pailhac en moyenne vallée d'Aure), regroupant 7 AFP au total, et sur lesquelles ont été menés 59 entretiens semi-directifs auprès de 64 acteurs locaux (élus, propriétaires, éleveurs), associés à des phases d'observation directe<sup>10</sup>.

	Soulans (09)	Vallée du Bastan (65) <i>Barèges, Betpouey, Esterre, Sers, Vielles, Viey</i>	Jézeau & Pailhac (65)
Population 2013	357	689	168
Évolution annuelle 1968/1999	-0,70 %	-0,70 %	1,40 %
Évolution annuelle 1999/2013	0,70 %	-1,20 %	0,40 %
Densité de la population 2013	15	4,9	12,7
Part des résidences secondaires 2013	59 %	83 %	39 %
Nombre d'exploitations agricoles 2010	14	30	7
Évolution 1979/2000	-41 %	-29 %	0 %
Évolution 2000/2010	-30 %	-28 %	-56 %
SAU	559 ha	400 ha	80 ha
Nombre d'AFP	3	3	1
Surface totale en AFP	300 ha	490 ha	340 ha
Nombre d'entretiens réalisés*	26	19	19
Agriculteurs	11	10	6
Propriétaires	9	6	5
Élus	2	2	5
Autres (techniciens, commissaires enquêteurs...)	4	1	3

\* Certains acteurs peuvent être à la fois agriculteurs, élus, propriétaires. Dans ce tableau, ils figurent selon l'identité à partir de laquelle ils ont majoritairement produit leur discours dans le cadre de cette étude, généralement élu > agriculteur > propriétaire.

Tableau 1. Les territoires d'étude.

## L'agriculture pourvoyeuse de formes paysagères

La création d'une AFP est toujours un moment fort de la vie des territoires car elle percute les prérogatives liées au droit de propriété. Il s'agit d'un processus long (plusieurs années), souvent générateur de conflits qu'il s'agit de résoudre ou, *a minima*, de contenir. Ce n'est donc pas un instrument convoqué « à la légère » mais bien une démarche mûrement réfléchie, généralement initiée par les communes, face à un problème de gestion de l'espace. La mise en agenda d'un projet d'AFP repose toujours sur l'articulation entre agriculture et paysage, mais l'élément déclencheur varie selon les territoires. Ici, les dynamiques d'enfrichement du paysage déjà amplement engagées poussent à une prise de conscience de la nécessité d'installer de nouveaux agriculteurs (Soulans, Jézeau-Pailhac) ; là, c'est la crainte d'un recul futur de l'activité agricole et ses conséquences probables sur le

paysage qui pousse à soutenir les agriculteurs en place ou à venir (vallée du Bastan, Jézeau-Pailhac). Difficile souvent d'identifier l'élément dominant dans la prise de décision tant les deux facteurs sont liés.

*Soulan est une commune à vocation agricole, il faut qu'elle le reste, et à partir de là on va essayer d'aménager en fonction, mais le fil conducteur, c'est l'agriculture. Parce qu'on sait que si par malheur cette agriculture cessait dans une commune comme nous, c'est la fin, c'est fini ! C'est les bois qui envahissent tout, c'est les paysages qui disparaissent, c'est la mort, c'est la mort ! (Élu, Soulan.)*

*Je pense qu'à l'origine de ce projet quand P. en a eu l'idée, il veut encore que son village continue dans cette fonction agricole et il veut pas que son village s'enfonce dans les ronces. (Agriculteur, Jézeau-Pailhac.)*

Partout, le paradigme dominant est la lutte contre la fermeture des paysages, qui est évoquée par les acteurs locaux rencontrés à travers un vocabulaire commun à tous les territoires, et relatif :

- à la végétation elle-même : ronces, genêts, prunelliers, fougères, broussailles, épines, épineux vs herbe, fleurs ;
- aux modes d'utilisation de l'espace : prés et prés fauchés vs bois ou friches ;
- aux dynamiques de végétation : fermeture, enfrichement, embroussaillage vs ouvert ;
- au travail de l'agriculture : nettoyé, débroussaillé, défriché, travaillé, entretenu, réouverture, reconquête ;
- aux représentations : sale vs propre.

Cependant, bien que l'on retrouve les mêmes vocables partout, il apparaît clairement que l'AFP n'arrive pas toujours au même moment dans l'évolution paysagère de nos territoires d'étude (voir planche paysage des terrains d'étude).

En matière d'analyse paysagère, nous nous inscrivons ici dans une posture culturaliste (Berque, 1984). Dans ce cadre, lorsque le chercheur en aménagement de l'espace observe et analyse les paysages, il n'en exclut pas une approche sensible impliquant ses ressentis personnels. Ainsi, lorsqu'il prend en compte la façon dont la réalité qu'il découvre parle à ses sens, il constate que depuis plusieurs années, à Soulan comme à Jézeau et Pailhac, les traces du changement paysager sont bien visibles. À Soulan, cette transformation du paysage est plus ancienne et les marques de cette évolution sont plus notables. Avec la déprise agricole et des terres laissées à l'abandon, l'homogénéité ancienne du parcellaire agricole exploité en montagne a pratiquement disparu sur ces deux secteurs. À Jézeau et Pailhac, de nombreux terrains agricoles se sont enfrichés. Ils forment un peu partout sur le territoire comme des îlots de végétation, pour l'instant principalement arbustive (souvent des genêts). À Soulan, les espaces fertiles des zones planes situées au centre de la commune sont cernés par la progression des zones boisées alentour qui descendent toujours plus bas sur les versants. Presque toutes les prairies d'élevage pâturées sont ceinturées par des lisières forestières plus ou moins épaisses. Elles forment un réseau de linéaires boisés qui



découpe et partitionne le paysage à la manière d'un bocage. À Soulan comme à Jézeau et Pailhac, ces parcelles qui s'enfrichent puis qui se boisent spontanément génèrent une mosaïque d'espaces ouverts agricoles disjoints. Les entités paysagères de jadis se sont progressivement fragmentées. L'agriculture qui s'est ici repliée sur les secteurs les plus favorables (plats) ne forme plus autant les paysages qu'auparavant. Les paysages sont plus composites, peut-être moins organisés, moins construits et ils apparaissent de manière générale plus désordonnés. Les vieux noyaux villageois tiennent place forte. D'anciennes granges dispersées inscrivent des points bâtis isolés sur le territoire et quelques rares nouvelles constructions ajoutent de la nouveauté, mais aussi de la banalisation dans un paysage qui continue de se simplifier progressivement par la propagation de la friche et le développement de la forêt. Au loin, en fond de décor, il y a les sommets pyrénéens.

L'analyse du paysage de la vallée du Bastan fait apparaître des évolutions plus discrètes, presque invisibles. L'agriculture de montagne est ici encore très dynamique. Les seuls indicateurs perceptibles de l'évolution paysagère correspondent à des boisements spontanés et naturels récents. Ils se développent et s'étalent plutôt sur les hauteurs des pentes. Ces dernières restent largement couvertes de parcelles pâturées, voire fauchées. Le paysage de la vallée du Bastan est un paysage de carte postale, emblématique d'un pastoralisme actif et symbolique d'une pratique agricole traditionnelle qui se maintient. Les petits noyaux villageois sont ramassés sur eux-mêmes. Ils s'accrochent en fond de vallée sur les premières pentes encore douces qui surplombent le cours d'eau principal, le Bastan. Les zones intermédiaires situées juste au-dessus sont plus pentues. Elles sont constituées d'une succession horizontale de larges lanières de parcelles pâturées par les brebis. Chaque étage est soutenu par un muret de pierre sèche parfois abîmé qui découpe régulièrement l'espace pâturé et installe ici un certain ordre paysager. À chaque niveau de terrasse des granges foraines, progressivement rénovées et réutilisées comme propriétés secondaires, parachèvent le décor. Un peu plus haut encore les bois plus anciens recouvrent un relief qui se fait plus escarpé et porte l'empreinte d'un niveau de risque naturel élevé, notamment d'avalanches (Barrué-Pastor, 2014), comme les avalanches. Tout autour, comme un cirque, il y a les hauts sommets.

Les AFP sont des outils puissants d'action sur le paysage. En effet, au-delà d'une restructuration foncière visant à consolider des exploitations existantes ou à soutenir des installations, elles permettent la mise en œuvre d'aménagements souvent conséquents sur leurs périmètres. Dans le cadre des mesures pastorales du second pilier de la PAC (mesure 7.6.2 du PDRR 2014-2020), les travaux d'amélioration pastorale réalisés sur les AFP peuvent bénéficier d'un taux d'aides publiques de 70 %, permettant d'envisager de gros travaux d'aménagement : clôtures, accès, adduction d'eau, débroussaillage mécanique... dont les effets sur les formes paysagères sont souvent saillants.

Des clôtures et ouvertures de pistes créent des lignes qui agencent de nouvelles limites dans le territoire existant. Ces aménagements découpent de façon nouvelle les lieux. Les clôtures par exemple montrent le regroupement ou la division des parcelles. Ces aménagements donnent à voir dans le paysage une nouvelle organisation de l'espace, une répartition différente des terrains. Ils rendent visible la nouvelle compartimentation.

Plus ponctuellement ces aménagements permettent la construction ou la rénovation

d'ouvrages bâtis (des hangars de stockage ou de vieilles granges foraines). Dans ce cas, contrairement aux aménagements de lignes (clôtures, pistes) qui traversent le paysage, la transformation est ici plus circonscrite car elle concerne des points particuliers (et peu nombreux) dans le paysage. Qu'il s'agisse d'aménagements de « lignes » (clôtures, pistes) ou de « points » (hangars, granges), ils ne changent jamais radicalement le caractère des lieux. Ils restent pour la plupart - à part pour les ouvertures de pistes et certains gros travaux de clôture - des changements discrets et peu visibles qui ne modifient pas la structure paysagère en place.

Parfois enfin ces aménagements correspondent à des débroussaillages effectués pour lutter contre l'enfrichement et libérer un nouveau foncier agricole à exploiter. Ces interventions techniques « de surface » provoquent un dégagement immédiat de grandes zones qui s'étaient naturellement revégétalisées après la déprise. Ces aménagements modifient alors considérablement, par la création de trouées soudaines, l'aspect du paysage.

Les effets de ces aménagements sur les paysages sont différents selon les secteurs d'étude. À Soulan et Jézeau-Pailhac, l'AFP s'apparente à un dispositif de création ou de reconstruction paysagère dans un contexte de déprise agricole, de fermeture de l'espace par enfrichement et boisement spontané, souvent à l'origine de la motivation des acteurs locaux pour s'engager dans une AFP. La pose des clôtures signale parfaitement ces nouvelles installations. Elles sont les indicateurs d'une reprise de l'activité agricole en zone de montagne. De la même façon, le débroussaillage signale la réappropriation des lieux, une dynamique de reconquête<sup>11</sup>.

Sur le secteur du Bastan les aménagements réalisés en soutien à l'activité pastorale agissent plutôt dans une logique d'affirmation paysagère. Cette dimension patrimoniale est à mettre en relation avec la mise en œuvre d'une démarche de qualité très particulière (AOC Barèges-Gavarnie) dans laquelle le lien au territoire et aux pratiques traditionnelles est fortement revendiqué (Eychenne, 2011). L'AFP permet ainsi de consolider une certaine identité et esthétique des paysages en confortant les attributs du décor déjà en place. À l'inverse de ce qui se joue sur les autres terrains d'étude, ici la clôture fixe est bannie : nulle trace de ces linéaires de poteaux de châtaigniers ni grillage en « ursus » ou avec 5 rangs de fils qui segmentent durablement l'espace. Les éleveurs, lorsqu'ils ne peuvent pas garder leurs brebis par manque de main-d'œuvre disponible<sup>12</sup>, ont recours à des clôtures mobiles légères et temporaires qui ne modifient pas la structure paysagère.



*L'arrangement/réarrangement paysager. AFP Soulan/AFP Jézeau-Pailhac*



*L'affirmation paysagère. AFP Bastan*

*Figure 1. Les aménagements d'une AFP : deux modalités d'action sur le paysage.*

### **Les préférences paysagères comme miroir de l'organisation sociale**

Les AFP se révèlent donc être des outils structurant la fabrique des paysages agricoles de montagne. En complément de l'analyse des dimensions matérielles de l'aménagement paysager, le choix de méthodes qualitatives nous permet également d'accéder à la dimension symbolique et sociale du paysage pour les acteurs rencontrés. En effet, à l'instar de Sophie Le Floch (2002) nous considérons que les qualificatifs mobilisés par les acteurs locaux pour « parler du beau paysage » ou tout simplement de « leur » paysage dévoilent autre chose que la simple description d'un espace vécu, souhaité ou idéalisé, mais bien le rapport des groupes sociaux à leur espace et leur cadre de vie, les relations qu'ils

entretiennent entre eux ainsi que la place, voire la légitimité attribuée à chacun de ces groupes sur le territoire.

L'une des caractéristiques de notre travail concerne le contour du corpus d'enquête. En effet, du fait de l'objet AFP, notre échantillon regroupe des agriculteurs, des élus, mais surtout des propriétaires concernés par le périmètre des AFP. Cette dernière catégorie d'acteurs est rarement questionnée en tant que telle dans les travaux consacrés au développement des territoires de montagne ou aux questions paysagères, alors qu'elle dispose, pourtant, d'une forte capacité d'agir sur l'espace. Les propriétaires représentent ainsi un groupe d'interface entre les agriculteurs dont la relation sensible au paysage est guidée par la pratique (Henry, 2010) et les habitants pour qui le paysage participe de la construction d'une identité habitante (Bigando, 2008).

Ici, quelles que soient les personnes rencontrées, l'approche du paysage est une relation du quotidien, de la pratique, de l'action ou du cheminement. Alors pourtant que tous nos terrains d'études s'inscrivent dans des lieux que l'on pourrait qualifier de grande beauté, avec toujours les grands sommets pyrénéens en toile de fond, la dimension esthétique associée à des référents paysagers est partout absente. Nulle référence aux sommets environnants ou au décor d'exception, la beauté est dans les détails, la proximité, la quotidienneté.

*Nous, on sort pas beaucoup, alors on sait pas mais les gens nous disent que c'est beau... (Éleveur, Bastan.)*

*C'est joli un pré propre, une terre propre. (Propriétaire, Jézeau-Pailhac.)*

À l'instar de ce que d'autres travaux ont déjà pu mettre en évidence pour les agriculteurs, tous les acteurs rencontrés dans le cadre de ce travail s'inscrivent et agissent dans le paysage. De même que le paysage de l'agriculteur « raconte les motivations sensibles ou l'investissement personnel à "bien faire" et à "faire beau chez soi" » (Henry, 2013), celui du propriétaire, voire de l'élu, relève d'un vécu paysager agissant. De ce fait, les discours produits sur le « beau paysage » renvoient également à la légitimité de l'action et au bon ordre social sur le territoire. Ainsi, derrière le consensus apparent, les discours produits par les personnes que nous avons enquêtées font ressortir trois grands types de relations sensibles au paysage.

Le premier type renvoie assez classiquement à l'approche consensuelle déjà évoquée du « paysage de la bonne maîtrise des ressources pastorales vs maîtrise de l'enfrichement » (Henry, 2010). On retrouve ici le modèle paysager du paysage ouvert, marqueur de l'empreinte de l'homme sur la nature, de la domestication qui contient le sauvage et le repousse hors de l'espace de vie et de travail, si possible même hors du paysage. C'est ce paysage pastoral de carte postale que l'on recherche le plus souvent lorsque l'on porte un projet d'AFP. Dans ce modèle, le paysage est une mise en image de l'action humaine, lisible dans les aménagements qui font trace d'entretien.

*Repousser les limites du sauvage là où elles doivent être. (Agriculteur, Jézeau-Pailhac.)*

*Il y avait une photo extraordinaire de la vallée de Barèges dans le dossier de X. (animatrice pastorale)... c'est fabuleux, tout est propre, tout est vert. (Élu, Jézeau-Pailhac.)*

On constate cependant que ce modèle archétypal varie selon les territoires et selon les acteurs rencontrés, y compris entre agriculteurs. En effet, lorsque l'on entre dans le détail des pratiques, la « bonne » gestion agricole et pastorale dont le paysage serait le garant fait l'objet de controverses plus ou moins vives.

Sur le type de système agricole d'abord : faut-il favoriser l'élevage ou les productions végétales atypiques (maraîchage, petits fruits...) ? Quels sont les animaux les plus à même d'entretenir, d'ouvrir, voire d'occuper le paysage : vaches, brebis, chèvres ? Faut-il favoriser les petits troupeaux d'éleveurs pratiquant la vente directe ou la pluriactivité, ou de grands troupeaux allaitants extensifs ? Cela a-t-il un sens de soutenir des systèmes très pastoraux dans des secteurs marginalisés couverts de bois et de broussailles, en comparaison de systèmes très herbagers fondés sur une gestion fine de l'herbe ? Ainsi, parler du « beau » paysage, c'est aussi parler du « bon » modèle agricole construit sur la base du rapport au lieu, à la tradition, à l'activité elle-même. Le paysage et les formes qui caractérisent sa qualité esthétique dépendent ici peut-être plus qu'ailleurs encore des choix et des pratiques agricoles mis en œuvre.

Surtout, ces différents modèles agricoles sont porteurs de logiques d'intervention sur l'espace qui percutent plus ou moins les rapports intimes des uns et des autres. Ainsi, par exemple, la clôture fait-elle l'objet de perceptions très contrastées selon les terrains d'étude et les acteurs rencontrés. Outil de reconquête à Soulan et Jézeau-Pailhac, elle marque le retour de la présence humaine et pastorale sur le territoire, elle y offre une trace « rassurante » de la mise à distance du sauvage... sauf pour ceux qui recherchent justement en montagne nature et liberté de mouvement (chasseurs, nouveaux résidents en quête d'un mode de vie alternatif). Dans le Bastan au contraire, où la mise en valeur pastorale n'a pas connu d'interruption, la clôture est perçue comme le marqueur d'un effacement de la présence humaine, d'un remplacement du travail du berger par le compartimentage. Les éleveurs gardent donc encore leurs troupeaux, ou ont recours à des clôtures mobiles qui ne modifient pas la relation matérielle à l'espace (circulation) et permettent de conserver la symbolique d'un paysage totalement ouvert. Ainsi, les schémas d'aménagement classiques des AFP fondés sur le triptyque « clôtures, débroussaillage, pistes d'accès », dans une logique de reconquête d'espaces en forte déprise, peuvent-ils heurter de plein fouet une vision plus douce du rapport à l'espace des propriétaires-habitants. La clôture segmente, la piste ouvre l'accès à certains recoins intimes du paysage, le bulldozer ouvre des plaies.

*C'est les machines, ils abattent à mort d'arbres ! Psychologiquement c'est pas facile ! Parce qu'ils vont modifier le paysage, moi en arrivant ici je ne m'attendais pas du tout à ça, j'étais contente d'être dans un milieu forestier et tout ça tu vois, je suis dégoûtée très honnêtement. D'ailleurs moi si vraiment ça devient invivable je partirai. (Propriétaire, Soulan.)*

*Beh le paysage s'est transformé euh... Moi oui, avec la piste [...] c'est vrai que le paysage s'est transformé à ce niveau-là [...] parce qu'il y a d'énormes blocs de cailloux, c'est laid quoi... (Propriétaire, Bastan.)*

Ainsi, l'apparent consensus sur le beau modèle pastoral ne résiste pas aux effets de l'action paysagère. L'AFP permet donc la libération et l'expression d'une parole plus diverse et nuancée, qui fait apparaître d'autres types de relation à l'espace médiatisés par le paysage, et qui s'entrecroisent avec le paysage de la bonne gestion pastorale, que nous qualifierons de paysage mémoriel et de paysage « choix de vie ».

Le deuxième type que nous avons identifié renvoie donc au paysage de l'enfance, dans lequel le bon ordonnancement paysager faisait écho au bon ordre social et familial. Il peut être plus ou moins idéalisé ou fantasmé mais n'en reste pas moins un guide pour l'action (Guisepelli, 2005). Il est fait de souvenirs ancrés dans l'espace collectif ou intime : ainsi d'un cheminement dans les bois avec un propriétaire retraité qui fait apparaître au fil des mots, comme des fantômes visibles par lui seul, les prés où il avait passé son enfance à garder les vaches de ses grands-parents. Ainsi l'espace garde-t-il les traces invisibles et précises d'un passé parfois exhumé, parfois bousculé par les aménagements qui croisent les anciens cheminements, les anciennes traces, les limites, le travail des générations précédentes.

*Je rêverais de faire restaurer une partie des terrasses... y a cent ans de travail humain, c'est de la sueur, on les voit se détruire petit à petit. On se dit ce lieu-là il ressemble à ça parce que y a eu une présence humaine... la nature elle reprend ses droits c'est pas un mal mais ce qui est dommage c'est de perdre ce patrimoine en fait... (Agriculteur, Soulan.)*

*Et puis la satisfaction aussi de voir des parcelles qui avaient été travaillées et qui ont été créées enfin vraiment il y a des murets de soutènement en pierres sèches, il y a eu un vrai travail des anciens, et là c'est complètement perdu... (Agriculteur, Jézeau-Pailhac.)*

Le troisième et dernier type renvoie à un paysage choisi comme un projet de vie. Il ne s'agit pas du paysage décor, fondé sur des hauts lieux paysagers, parfois source d'attractivité territoriale. Dans ces territoires en marge, isolés, ponctués de granges pouvant être transformées en habitations plus ou moins rustiques, nous avons rencontré plusieurs propriétaires-habitants en recherche d'une rupture avec les modes de vie urbains, d'une plus grande proximité avec la nature, d'une certaine autonomie, pour qui la friche n'est pas un problème (Schnitzler et Génot, 2012). Pour eux, le modèle de rapport à l'espace promu par l'AFP est vécu comme une violence, contre eux, contre la nature, contre une forme de liberté d'action qu'ils avaient obtenue par l'accès à la propriété.


*C'est la doxa généralisée, l'ouverture des milieux, la forêt, ça ferme les milieux, etc. [...] Il faut nettoyer. Ce mot-là il est vraiment révélateur d'une mentalité qui correspond au capitalisme et tout ! Il faut que ce soit toujours rationalisé, aseptisé, contrôlé, voilà il faut contrôler toujours [...] Ce qui se passe en Amazonie en fait, ils sont en train de le faire là ! Moi ça me fout les boules, là-bas ils déforêtent pour faire des pâtures à vaches, ici ils déforêtent pour faire des pâtures à vaches !*  
(Propriétaire, Soulan.)

Ainsi, en parlant des AFP, les personnes que nous avons rencontrées nous ont donné accès à leur relation intime à l'espace qui s'exprime non seulement dans un paysage de « l'être nous », mais également dans celui de « l'être soi » (Bigando, 2008), articulant une dimension sociale fondée sur les appartenances professionnelles ou territoriales, mais également une dimension intime fondée sur le parcours de chacun. Nulle trace ici ou presque du paysage « pour les autres », à l'instar du modèle touristique des élus alpins évoqué par GuisePELLI (2005). L'attractivité résidentielle n'apparaît dans les discours qu'à la marge, que les territoires étudiés aient une forte activité touristique (vallée du Bastan), résidentielle (Jézeau-Pailhac) ou non (Soulan). Car ce qui se joue ici autour du paysage, c'est d'abord une façon de faire société, ensemble, dans l'espace.

## **Conclusion**

Les résultats obtenus dans le cadre de ce programme de recherche confortent notre hypothèse de départ sur la valeur heuristique d'une entrée par un instrument très normé d'action publique pour accéder aux représentations et aux pratiques fines des acteurs. C'est bien le cadre contraignant, localisé et impliquant qui pousse chacun à révéler ses préférences et ses pratiques individuelles et à participer au débat dans le cadre de l'arène publique offerte par la présence d'une AFP.

Nous avons ainsi pu mettre en évidence les objets qui agissent sur la composition physiologique des paysages locaux lors de la mise en œuvre d'une AFP. Ces éléments interviennent sur l'apparence et l'image du territoire, parfois dans une logique d'arrangement ou de réarrangement paysager (fabrication et réhabilitation paysagères), dans d'autres cas, dans une logique d'affirmation paysagère (protection paysagère, renforcement des caractères paysagers existants). L'analyse des discours nous a également permis d'interroger le registre symbolique et le sens donné aux aménagements par les acteurs du territoire, qui nous parlent de contrôle, de transmission, de naturalité. Ainsi, au-delà du consensus, le paysage des AFP apparaît à la fois comme un palimpseste et comme un kaléidoscope, qui enchevêtre trajectoires sociales et individuelles, représentations et *praxis*, dans la fabrique d'un projet agricole de territoire.

<p>Soulan</p>	<p>Un paysage progressivement « grignoté » par l'embouïsement. Les terrains agricoles « étouffés » par les zones boisées sont regroupés autour du noyau villageois et des petits hameaux dispersés sur le territoire, comme les vieilles granges et quelques maisons plus récentes. Avec le temps, la déprise et l'enfrichement le paysage s'est fragmenté, parcellisé perdant homogénéité et cohérence spatiale.</p>	
<p>Jézeau Pailhac</p>	<p>Un paysage encore largement agricole. Les prairies d'élevage pâturées ou fauchées fabriquent l'image du paysage classique de l'agriculture en montagne. Des parcelles s'enfilent un peu partout. Elles sont les traces d'une déprise agricole en cours et les marques d'un « ensauvagement » des terres délaissées. Les villages sont des noyaux bâtis structurants et quelques nouvelles maisons alentours signalent une dynamique d'installation.</p>	
<p>Bastan</p>	<p>Un paysage « carte postale » emblématique du « beau » décor pastoral. Sur le début des pentes susplombant le Bastan, les noyaux villageois. Au dessus les zones pâturées en terrasses, comme des lanières accolées horizontalement les unes aux autres. A chaque étage des granges foraines, points bâtis de la tradition agricole. Plus haut dans les pentes raides la forêt et les hauts sommets des Pyrénées.</p>	

## Planche I. Les paysages de nos terrains d'étude



## Notes

1. Programme de recherche AFPYR : « Les associations foncières pastorales dans les Pyrénées : mobilisation foncière et projet de territoire ». Programme financé par la Région Occitanie, qui regroupe une équipe pluridisciplinaire de 10 chercheurs (géographie, aménagement, paysage, sociologie) de l'UMR LISST-Dynamiques rurales (UT2J et ENSFEA) et de l'UMR Dynafor (Inra). Pour en savoir plus, voir <https://afpyr.hypotheses.org/>.
2. Loi n° 72-12 du 3 janvier 1972 relative à la mise en valeur pastorale dans les régions d'économie montagnarde.
3. Loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne.
4. Directive CEE 75/268.
5. Décret n° 72-16 du 4 janvier 1972 portant création d'une indemnité spéciale au profit d'agriculteurs contribuant à l'entretien et à la conservation des sols dans les périmètres critiques des zones de montagne.
6. Règlement (CEE) n° 797/85.
7. D'abord intitulé plan de soutien à l'économie de montagne, le PSEM a changé d'intitulé sans que son acronyme ne soit modifié.
8. Plan de développement rural régional : il s'agit de la déclinaison régionale de la mise en œuvre du second pilier de la PAC.
9. Programme de recherche pour et sur le développement régional (PSDR) « A-Gouter » (Agriculture et Gouvernance des territoires ruraux) mené entre 2007 et 2010 et dirigé par Isabelle Duvernoy (UMR AGIR).
10. Les enquêtes ont été réalisées entre mars 2015 et juillet 2016. Les choix méthodologiques ont privilégié la dimension collective de l'exploration de terrain et de l'analyse des résultats. Les 10 chercheurs impliqués ont réalisé les entretiens par binôme, lors de phases d'immersion collective d'une semaine sur chaque terrain, complétés par des entretiens complémentaires et la participation à différents temps collectifs des AFP étudiées : assemblées générales, enquête publique, diagnostic préalable. Le guide d'entretien, très ouvert, était structuré autour des thèmes relatifs à la commune, à l'histoire des AFP, à leur fonctionnement, aux acteurs impliqués, aux formes d'agriculture pratiquées, aux aménagements, au rapport à la propriété, conclu par une question de synthèse qui demandait aux locuteurs de définir l'AFP en deux mots clés et en une image.
11. Dans ce paragraphe, le préfixe « re » (réappropriation, reconquête, etc.) est utilisé pour souligner l'idée d'un retour à un premier mouvement. Il permet d'insister sur l'existence passée.
12. Traditionnellement, les brebis étaient gardées par les cadets ou les anciens. À l'heure actuelle, les éleveurs sont généralement seuls sur leurs exploitations, et souvent pluriactifs.

## **Corinne Eychenne et Olivier Bories**

**Corinne Eychenne** est maître de conférences en géographie depuis 2005 à l'université Toulouse Jean-Jaurès, responsable de la licence professionnelle gestion et animation des espaces montagnards et pastoraux. Elle est membre de l'unité mixte de recherche CNRS 5193 LISST (Laboratoire interdisciplinaire solidarités, sociétés, territoires), équipe Dynamiques rurales. Ses travaux de recherche sont centrés sur le pastoralisme, la montagne et l'action collective.  
Courriel : [corinne.eychenne@univ-tlse2.fr](mailto:corinne.eychenne@univ-tlse2.fr)

**Olivier Bories** est enseignant-chercheur depuis 2012 en aménagement à l'École nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole (ENSFEA). Il y forme les enseignants techniques dans cette spécialité. Il est membre de l'unité mixte de recherche CNRS 5193 LISST (Laboratoire interdisciplinaire solidarités, sociétés, territoires), équipe Dynamiques rurales. Ses travaux sont centrés sur les transformations des territoires, plus particulièrement sur leurs changements physiologiques et les stratégies d'acteurs, par les actions de l'agriculture urbaine en ville, l'artificialisation des « enclaves agricoles » sur les franges urbaines et l'agroforesterie en milieu rural.

Courriel : [olivier.bories@educagri.fr](mailto:olivier.bories@educagri.fr)

## **Bibliographie**

Ambroise, R. et Toublanc, M., *Paysage et Agriculture pour le meilleur !*, Dijon, Educagri éditions, 2015.

Barnaud, C., Theil, L., Choisis, J.-P. et Eychenne, C., « Les services écosystémiques : une notion savante déconnectée des représentations locales ? Une analyse des représentations de l'élevage en zone agricole défavorisée », dans Béringuier, P., Blot, F., Desailly, B. et Saqalli, M. (dir.), *Environnement, Politiques publiques et Pratiques locales*, Paris, L'Harmattan, 2015.

Barrué-Pastor, M., (dir.), *La Culture du risque en montagne. Le Pays Toy*, Paris, L'Harmattan, coll. « Itinéraires géographiques », 2014.

Berque, A., « Paysage-empreinte, paysage-matrice. Éléments de problématique pour une géographie culturelle », *L'Espace géographique*, n° 1, vol. 13, 1984, p. 33-34.

Bertrand, G., « Pour une histoire écologique de la France rurale », dans Duby, G. et Wallon, A., (dir.), *Histoire de la France rurale*, t. 1, Paris, Seuil, 1975.

Bigando, E., « Le paysage ordinaire, porteur d'une identité habitante. Pour penser autrement la relation des habitants au paysage », *Projets de paysage*, n° 1, 2008,  
URL : [http://projetsdepaysage.fr/fr/le\\_paysage\\_ordinaire\\_porteur\\_d\\_une\\_identite\\_habitante](http://projetsdepaysage.fr/fr/le_paysage_ordinaire_porteur_d_une_identite_habitante).

Brossier, J., Brun, A., Deffontaines, J.-P., Fiorelli, J.-L., Osty, P.-L., Petit, M. et Roux, M., *Quels paysages avec quels paysans ? Les Vosges du Sud à 30 ans d'intervalle*, Versailles, éditions Quae,

2008.

Deffontaines, J.-P., « Du paysage comme moyen de connaissance de l'activité agricole à l'activité agricole comme moyen de production de paysage. L'agriculteur producteur de paysages. Un point de vue d'agronome », *Comptes rendus de l'Académie d'agriculture de France*, 82(4), 1996.

Eychenne, C., « Quelles incursions du territoire dans l'évolution d'une politique sectorielle ? Discours et représentations autour de l'agriculture de montagne », *Sud-Ouest Européen*, n° 34, 2012.

Eychenne, C., « Estives et alpages : une ressource complexe à réinventer », dans Antoine, J.-M. et Milian, J., *La Ressource montagne, entre potentialités et contraintes*, Paris, L'Harmattan, 2011.

Gerbaux, F., *La Montagne en politique*, Paris, L'Harmattan, 1994.

Guisepelli, E., « Les représentations sociales du paysage comme outils de connaissance préalable à l'action. L'exemple des Alpes du nord », *Cybergeo : European Journal of Geography*, mai 2005, URL : <http://cybergeo.revues.org/3352>.

Henry, D., « Paysages agricoles investis », *Openfield*, n° 2, 2013, URL : <https://www.revue-openfield.net/2013/06/23/paysages-agricoles-investis/>.

Henry, D., « Les éleveurs, l'herbe et la montagne : un paysage de la pratique pastorale ? Éléments d'ethnographie paysagiste en Pyrénées centrales », *Projets de paysage*, n° 4, juillet 2010, URL : <http://www.projetsdepaysage.com>.

Lazaro, L., « Estives en partage : une approche relationnelle des externalités du pastoralisme collectif pyrénéen », thèse de doctorat en géographie et aménagement, université Toulouse Jean-Jaurès, 2015.

Le Floch, S., « Les "ramiers" : un espace riverain inaccessible de la Garonne ? », *Ethnologie française*, vol. 32, 2002/4.

Poux, X., Narcy, J.-B. et Romain, B., « Le saltus : un concept historique pour mieux penser aujourd'hui les relations entre agriculture et biodiversité », *Courrier de l'environnement de l'Inra*, n° 57, 2009.

Schnitzler, A., et Génot, J.-C., *La France des friches, de la ruralité à la féralité*, Versailles, éditions Quae, 2012.